

Monsieur le Directeur  
DREAL Rhône Alpes Auvergne  
Pôle Autorité environnementale  
5 place Jules Ferry  
69453 Lyon Cedex 06

A Thueyts, le 5 mars 2026

Affaire suivie par : Claire Delorme, responsable pôle développement territorial  
Courriel : [claire.delorme@asv-cdc.fr](mailto:claire.delorme@asv-cdc.fr)

**Objet : Projet de modification simplifiée N°3 du PLUi Ardèche des Sources et Volcans**

Réf. : CD/CD/2026/26

Monsieur le Directeur,

Par délibération en date du 4 mars 2026, le conseil communautaire de la Communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans a engagé la procédure de modification simplifiée N°3 du PLUi.

Conformément aux articles R104-33 à R104-37 du code de l'urbanisme, je vous transmets le projet de modification simplifiée N°2 du PLUi pour un examen dit « au cas par cas » sur la nécessité de soumettre le projet à évaluation environnementale.

La délibération, la notice de présentation du projet, le formulaire de saisine et l'auto-évaluation sont joints au présent courrier.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

  
Le Président,  
Cédric D'IMPERIO